

**FINANCE & MARCHÉS**

# Les réassureurs appellent les autorités à mieux valoriser la place de Paris

**Selon l'Association des professionnels de la réassurance en France, le pays doit se positionner comme « un hub de l'assurance et de la réassurance ».**

Au contraire du Luxembourg ou de la Belgique, la France n'a presque pas profité du Brexit dans l'assurance. Seule une grande compagnie internationale, Chubb, a choisi de déplacer son siège européen de Londres à Paris. L'Hexagone aurait pour autant intérêt à se positionner comme « un hub d'assurance et de réassurance », selon l'Association des professionnels de la réassurance en France (Apref). « Si la fenêtre d'opportunité ouverte par le Brexit n'a pas été favorable à Paris dans un premier temps, les opérateurs peuvent toujours faire de nouveaux choix », écrit-elle dans une note adressée la semaine dernière à Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances.

« Les structures sans substance industrielle suffisante, placées dans des juridictions souples, pourraient être remises en question sous la pression de l'Eiopa [le superviseur européen du secteur, NDLR], et, plus généralement, des analystes et autres parties prenantes », développe l'Apref. Mais, et c'est, selon elle, la « première condition pour attirer les (ré)assureurs à Paris », la mission de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) devrait aussi

inclure l'accompagnement des entreprises.

## Développer l'activité de run-off

La France est par ailleurs invitée à capitaliser sur un « atout ». Son « cadre réglementaire permet d'ores et déjà la titrisation de risque de (ré)assurance, peut-être plus largement et plus facilement que dans d'autres pays européens », souligne cette note. Mais aucune émission d'obligations catastrophes – des titres très appréciés par les investisseurs – n'y a encore été réalisée. « L'absence de proactivité du régulateur, du superviseur et de la place de Paris peut freiner la volonté d'émetteurs », regrette l'Apref. Selon l'association, Paris devrait aussi essayer de « ré-impatrier » les captives d'assurance et de réassurance des groupes industriels français. Celles-ci sont majoritairement domiciliées au Luxembourg ou en Irlande. Il est également préconisé de développer l'activité de run-off en France, c'est-à-dire la cession de portefeuilles gérés en extinction. « Ceci permettrait de redynamiser notre économie en libérant des montants d'actifs significatifs susceptibles d'être réinvestis dans l'économie réelle », explique l'Apref. Selon une étude de PwC en 2016, les assureurs et réassureurs non-vie en France et au Benelux avaient 41 milliards d'euros de réserves liées à des lignes d'affaires ne produisant plus de primes. — **L. T.**